

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le 19 Octobre, à 18 heures 30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni, pour sa séance à l'espace Avalon, Place Louis Le Montagner, en son siège social, sous la présidence de Madame BUZARÉ Arlette, Vice-Présidente du Conseil d'Administration du CCAS.

Étaient également présents :

Mesdames FRÉOUX Annette – GUILLOU Annick – HENRIQUEZ Françoise – MORIO Estelle – PEZENNEC Micheline
Messieurs LE GROGNEC Pierre-Yves – LEMARCHAND Didier – NICOLAS Bernard

Absences excusées - Procurations

Madame GARANGÉ Anne-Marie donne pouvoir à Madame FRÉOUX Annette
Madame SOARES Brigitte donne pouvoir à Madame PEZENNEC Micheline
Monsieur LE STUNFF Patrice donne pouvoir à Madame BUZARÉ Arlette
Monsieur LE GUENNEC Gwénaél donne pouvoir à Monsieur BERNARD Nicolas
Madame CROIGER-JAOUEN Nathalie
Monsieur DANIEL Joël

Absent :

Madame BESNIER Anne-Charlotte

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer.

Secrétaire : Annette FRÉOUX

Date de la convocation : 13 Octobre 2023

Date de l'affichage : 13 Octobre 2023

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 13

2023-36 DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DONNÉES AU PRÉSIDENT, À LA VICE-PRÉSIDENTE ET À LA COMMISSION PERMANENTE PAR DÉLIBÉRATION DU 23 JUILLET 2020 : INFORMATIONS

1- Contrats et conventions signés

Désignation	Date signature	Incidences financières	Contenu
Convention entre le Département et le CCAS : « Lutte contre l'isolement »	19/09/2023	Participation de 7719 € maximum	La convention définit les modalités de mise en œuvre de l'action et de versement de la participation
Convention d'objectifs et de financement Prestation de Service RPE	13/09/2023	Prix de revient limité au plafond CNAF x 43 %	La convention définit les modalités d'intervention et le versement de la prestation de service pour l'équipement pendant la période 2023 -2025
Convention d'objectifs et de financement Avenant Prestation de Service LAEP	22/09/2023	Nombre d'heures de fonctionnement déclaré par le partenaire plafonné à l'existant X Montant forfaitaire / Heure de l'offre existante + Nombre de nouvelles heures de fonctionnement X Barème nouvelle heure Laep	Le bonus territoire Ctg est une aide complémentaire à la prestation de service Laep versé aux structures soutenues financièrement par une collectivité locale engagée auprès de la Caf pour la période 2023 - 2025
Convention entre la MAPA et INOVALYS (LDA LABORATOIRE)	08/08/2023	477.95€ par an	Analyses microbiologiques, collectes des échantillons de denrées alimentaires et contrôle des surfaces

2- Aides sociales d'urgence délivrées depuis le dernier Conseil d'Administration

- Secours d'urgence du 09/08/2023 au 11/10/2023

	Nombre de bons délivrés	Nombre de foyers aidés	Montant total
Bons alimentaires (5€ ou 15€)	12	7	170.00€
Secours essence 30 € max	0	0	00.00€
Espèces	0	0	00.00€
Carte de bus (3€)	0	0	0.00€

- Secours d'urgence du 09/08/2022 au 11/10/2022

Type d'aide	Nombre de bons délivrés	Nombre de foyers aidés	Montant total
Bons alimentaires (5€ ou 15€)	9	6	125.00€
Secours essence 30 € max	5	4	120.00€
Espèces	0	0	00.00€
Carte de bus (3€)	4	1	12.00€

3- Domiciliations

	Nombre	Raisons principales
Domiciliations actuelles	23	Choix de vie ou suite à une séparation, logement provisoire
Dont nouvelles domiciliations	3	
Dont renouvellements	6	Logement provisoire
Domiciliations arrêtées	3	Intégration logement durable, fin de domiciliation ou ne s'est pas présenté

4- Aides facultatives et FSL examinées par la Commission Permanente

RENOUVELLEMENT DES DOSSIERS POUR L'ACCÈS À L'ÉPICERIE SOCIALE - COMMISSION PERMANENTE DU 04-10-2023				
Dossier	Droits jusqu'au	QF	Décision	Remarques / Préconisations
1	30/09/2023	225	Renouvellement jusqu'au 30/11/2023	Renouvellement pour 2 mois, dans l'attente de réponse de son futur employeur.
2	30/09/2023	111	Renouvellement jusqu'au 31/01/2024	Invitée à prendre contact auprès de Mme GARANGÉ
3	30/09/2023	202	Renouvellement jusqu'au 31/01/2024	

Dossiers	Fournisseur	Montant de l'impayé	DÉCISION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 04-10-2023			PRÉCONISATIONS/REMARQUES
			Accord/Refus	Montant aide facultative	Montant aide FEE	
4	ENGIE	996,00 €	Accord	546,00 €	/	Inviter Mme à se rapprocher le d'assistante sociale par rapport à la dette de loyer
5	SAUR	120,83 €	Accord	/	108,75 €	Inviter la fille aînée de Madame à se rapprocher du SIJ pour sa recherche d'emploi
6	TOTALENERGIES	383,00 €	Accord	/	344,70 €	
		1 499,83 €		546,00 €	453,45 €	

Dossiers	Fournisseur	Montant de l'impayé	Montant demandé	AVIS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 04-10-2023 AVANT DÉCISION DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE DE TERRITOIRE
7	ENGIE	695,28 €	300,00 €	Avis favorable à l'attribution d'une aide d'un montant de 300,00 € Orienter Mr vers la recherche d'un nouvel emploi

5- Aides FSL dérogatoires (décisions prises par le Département)

Équipe Technique de Territoire du 11 Août 2023 :

- 1^{er} dossier : Dette de 1408.77 € - Montant demandé 600.00 €
REFUS – Motif 4 : Le demandeur n'est pas titulaire du contrat de fourniture d'énergie, d'eau ou d'assainissement – Contrat résilié (Avis favorable de la CP le 06/06/2023 avec préconisations de mise en place d'une mensualisation et orientation vers l'assistante sociale pour la mise en place d'un accompagnement budgétaire)
- 2^{ème} dossier : Dette de 1111.64 € - Montant demandé 600.00 €
REFUS – Motif 4 : Le demandeur n'est pas titulaire du contrat de fourniture d'énergie, d'eau ou d'assainissement – Contrat résilié (Avis favorable de la CP le 06/06/2023)

Pour extrait conforme,

GUIDEL, le 20 Octobre 2023
Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente du CCAS
Arlette BUZARE

